

Contrat Plants potagers d'été 2026

Contrat d'engagement pour le 22 mai 2026

L'AMAP du Pallet est une association pour le maintien d'une agriculture paysanne. Elle respecte une charte nationale, dont le principal point est l'appui à l'agriculture paysanne locale par :

- la proximité géographique et économique du producteur et des consommateurs
- la solidarité des consommateurs avec le producteur dans les aléas de la production
- une production de dimension humaine, respectueuse de la nature, de l'environnement et de l'animal
- le respect des normes sociales par rapport aux employés de l'exploitation

1- Objet

Le présent contrat règle les modalités de vente et d'achat entre :

le producteur : Julien Maier, **Les Racines Cubiques - Plants potagers bio**
38bis, l'Artuzière - 44450 Divatte sur Loire

et l'adhérent-e : Prénom et nom :

adresse :

téléphone :

mail :

Je m'appelle Julien et j'ai créé la pépinière Les Racines Cubiques en 2024 sur le site de l'Artuzière à La Chapelle Basse Mer. Je vous propose une large gamme de plants de légumes et de plantes aromatiques produits avec amour à quelques pas de la Loire ! Sur ma ferme à taille humaine, je travaille des variétés anciennes et reproductibles pour amener du goût, des formes et des couleurs dans vos potagers. Je veille à produire des plants forts et sains qui auront toutes leurs chances pour donner de savoureux légumes. Au plaisir de vous rencontrer !

2- Engagements réciproques

Le producteur s'engage :

- à venir présenter ses produits au moins à la première distribution
- à adhérer aux principes de la charte des AMAP
- en cas de contrat dématérialisé, à accepter la validité de ce contrat. Je délègue à la coordinatrice la signature des contrats par la validation de ceux-ci, avec son compte, sur le site.

L'adhérent s'engage :

- à venir prendre ou faire prendre ses produits à la date prévue
- à respecter la Charte des AMAP
- à adhérer à l'AMAP du Pallet via une cotisation annuelle d'un montant de 8€
- en adhérant à l'AMAP du Pallet, j'accepte de recevoir régulièrement par mail des informations concernant l'AMAP
- en cas de contrat dématérialisé, à accepter la validité de ce contrat. Le compte avec lequel je me connecte m'identifie pour cette action et vaut signature.

3- Les distributions

La distribution aura lieu à la date prévue au contrat lors de la permanence du vendredi de 18h30 à 19h30 au nouveau local situé au centre technique municipal, rue des Prés Galles.

4- Les produits

Tous les plants sont à 2,50€ l'unité : courges et compagnie, des aromatiques, fraisiers, aubergines et poivrons, piments, artichauts, rhubarbes et bien sûr tomates diverses et variées !

La liste complète est sous [camap](#)

Vous pouvez passer commande toujours sous [camap](#) , groupe Amap du Pallet, jusqu'au mercredi 20 mai.

En cas de difficultés d'inscription en ligne, vous pouvez contacter la référente aux coordonnées suivantes : Simone GOBIN - tél : 06 49 17 85 64 - simone-gobin@orange.fr

5- Modalités de paiement

par chèque libellé à l'ordre de « Julien Maier » à remettre à la référente ou à déposer dans l'enveloppe prévue à cet effet à l'amap lors des distributions (dans ce cas, prévenir la référente), ou au moment de la distribution.

Fait à Le Pallet le :

Le producteur

L'amapien-ne